

DECLARATION SUR LA LUTTE CONTRE L'ESCLAVAGE MODERNE ET LA TRAITE DES ETRES HUMAINS

Cette déclaration est publiée conformément à la section 54 du « Modern Slavery Act 2015 » (la loi britannique contre l'esclavage moderne de 2015, destinée à lutter contre les manquements en matière d'esclavage moderne et de traite des êtres humains).

Cette déclaration décrit les mesures prises par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 pour lutter contre toute forme d'esclavage moderne et de traite des êtres humains dans ses activités et dans les relations avec ses fournisseurs.

Cette déclaration a été approuvée par le conseil d'administration de Crédit Agricole CIB.

CREDIT AGRICOLE CIB, BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

Le Groupe Crédit Agricole est une banque servant 52 millions de clients, 9,3 millions de sociétaires et 1,1 millions d'actionnaires individuels dans 50 pays dans le monde entier. Le Groupe Crédit Agricole compte 138.000 collaborateurs en France et à l'étranger. Ses secteurs d'activité soutiennent les projets d'investissement et de protection de l'environnement de ses clients, parmi lesquels figurent des groupes multinationaux, des PME, des agriculteurs, des artisans, des associations, des collectivités et des particuliers.

Crédit Agricole CIB, filiale de Crédit Agricole SA, est la banque de financement et d'investissement du Groupe Crédit Agricole, au service de 1150 clients entreprises et 525 clients institutions financières.

Crédit Agricole CIB propose une gamme étendue de produits et services dans les métiers de la banque de marchés, de la banque d'investissement, des financements structurés et de la banque commerciale. La Banque accompagne ses clients sur les grands marchés internationaux grâce à son réseau mondial dans 32 pays, dont les principaux pays d'Europe, des Amériques, d'Asie-Pacifique et du Moyen-Orient.

Dans le cadre de l'exercice de leurs activités, le Groupe Crédit Agricole ainsi que Crédit Agricole CIB peuvent avoir recours à des fournisseurs qui, eux-mêmes, peuvent recourir à de la sous-traitance.

En 2016, les principaux contrats d'achats et de prestations de services concernaient les domaines suivants: immobilier, informatique, prestations intellectuelles, achats généraux et communication.

NOS ENGAGEMENTS

Nous n'admettons aucune forme d'esclavage moderne ou de traite des êtres humains dans notre chaîne d'approvisionnement et dans le cadre de nos activités. Aussi, nous nous sommes engagés à lutter contre toute forme d'esclavage moderne et de traite des êtres humains dans notre chaîne d'approvisionnement et nous exigeons les mêmes engagements de la part de nos fournisseurs.

Nos principaux engagements s'inscrivent, sans s'y limiter, dans le cadre des principes fondamentaux exprimés par les textes suivants :

- La **Charte des droits humains**, adoptée par le Groupe Crédit Agricole S.A., qui confirme que toutes les entités du Groupe Crédit Agricole S.A. respectent les principes et droits fondamentaux proclamés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ainsi que les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, qui couvrent, en particulier, les questions liées au travail forcé, au travail des enfants, à la discrimination et à la liberté d'association.

- Le **Pacte Mondial des Nations-Unies** (« Global Compact »), en vertu duquel le Groupe Crédit Agricole S.A. s'engage à respecter dix (10) principes universellement acceptés touchant les droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

- La **Stratégie RSE du Groupe Crédit Agricole S.A. et la Politique RSE de Crédit Agricole CIB**, qui s'incarnent notamment dans des politiques de financement sectorielles, dont les lignes directrices environnementales et sociales couvrent les aspects relatifs au respect des droits humains.

- La **Charte Éthique du Groupe Crédit Agricole**, qui rappelle que les principes d'action et de comportement du Groupe s'inscrivent dans le respect des textes internationaux applicables en matière de droits de l'homme, de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants et de lutte contre la corruption.

L'ensemble de ces documents est consultable via les liens ci-dessous:

- <https://www.credit-agricole.com/responsable-et-engage/la-rse-facteur-de-performance-durable-pour-le-groupe-credit-agricole>
- <https://www.ca-cib.fr/nous-connaître/responsable-et-engage/au-service-de-nos-clients>

Les procédures au sein de Crédit Agricole CIB actuellement en vigueur ou en cours de mise en place, incluent, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :

▪ **Vis-à-vis de nos collaborateurs**

Nous veillons à ce que l'ensemble de nos procédures RH internes respecte les engagements pris au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. et rappelés ci-dessus.

En qualité de signataire de la Charte de la Diversité, nous affirmons notre engagement en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale, et marquons notre volonté de lutter contre les discriminations.

En complément des procédures Groupe, un corpus de règles définies par Crédit Agricole CIB est en vigueur, et comprend notamment une procédure sur le droit d'alerte.

▪ **Vis à vis de nos fournisseurs**

Afin d'identifier et combattre les risques de pratiques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains, nous avons mis en place des procédures pour :

- Identifier, évaluer et surveiller les secteurs les plus à risques dans notre chaîne d'approvisionnement ;
- Lutter contre le risque d'esclavage moderne et de traite des êtres humains dans notre chaîne d'approvisionnement.

L'adhésion de nos fournisseurs à nos valeurs se fait à travers la «Charte Achats et Développement Durable» envoyée au moment des appels d'offres, puis intégrée aux contrats pour engagement. Cette charte demande à nos fournisseurs de s'engager directement, et sur leurs propres chaînes d'approvisionnement, notamment sur le respect des droits humains et d'être en conformité avec l'ensemble des lois applicables. Ces éléments sont intégrés dans la note de procédure Achats de Crédit Agricole S.A. et dans le texte de gouvernance « Règles de fonctionnement des Achats de Crédit Agricole CIB » qui doivent être appliquées par l'ensemble des collaborateurs.

PROCHAINES MESURES POUR ÉVALUER ET GÉRER LES RISQUES

Au-delà des mesures déjà déployées afin de s'assurer de l'absence de pratiques en matière d'esclavage et de traite des êtres humains, nous allons participer, pour ce qui nous concerne, aux initiatives annoncées dans la déclaration correspondante de Crédit Agricole S.A. pour 2017¹ :

Ces initiatives sont les suivantes :

- actualiser la cartographie des risques Achats avec une attention particulière relative à l'esclavage moderne et la traite des êtres humains dans notre chaîne d'approvisionnement ;
- intégrer une clause relative à la loi sur l'esclavage moderne dans les futurs contrats fournisseurs qui comprennent des obligations générales pour le fournisseur et l'entreprise ;
- publier des recommandations "RSE" sur les catégories d'achats présentant le plus de risques ;
- enrichir la formation existante sur les achats responsables, destinée à tous les collaborateurs travaillant au sein de la ligne métier Achats Groupe de Crédit Agricole SA, par un focus sur l'identification des risques pratiques liés à l'esclavage moderne et la traite des êtres humains dans notre chaîne d'approvisionnement.

FORMATION

Au-delà de la seule ligne métier Achats, et afin de s'assurer que les collaborateurs potentiellement concernés comprennent et puissent être en mesure d'identifier les risques pratiques liés à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains dans notre chaîne d'approvisionnement et dans notre entreprise, nous nous assurerons qu'une formation appropriée sera déployée pour permettre aux collaborateurs de détecter les pratiques contestables et de se conformer aux politiques et aux procédures de l'entreprise.

¹ Cette déclaration est consultable via le lien suivant dans la partie « Etre un Groupe engagé » : <https://www.credit-agricole.com/responsable-et-engage/la-rse-facteur-de-performance-durable-pour-le-groupe-credit-agricole>